

### **Comptes rendus des réunions**

*20 janvier 1975*

Conscients des menaces que les propos de M. Granet faisaient peser sur l'avenir des bibliothèques et, en particulier, sur le personnel, les syndicats concernés ont immédiatement réagi.

Des représentants des organisations syndicales des personnels des diverses catégories de bibliothèques et affiliées aux différentes centrales syndicales : FEN, CGT, CGT-FO, CFDT, CFTC, ont été reçus par le Groupe de réflexion présidé par M. Paul-Marie de la Gorce, le 20 janvier 1975. Deux représentants de l'ABF et un de la DBLP assistaient à cette entrevue.

Les représentants des organisations syndicales ont été unanimes à dire que toute politique de développement des bibliothèques passait avant tout par une augmentation des moyens mis à leur disposition, crédits et personnel qualifié à tous les niveaux.

Ils ont également souligné qu'un tel Groupe de réflexion ne saurait se substituer aux organismes réguliers dont dépendent les bibliothèques : DBLP et municipalités (1).

---

(1) Voir en annexe le texte de la note commune remise au début de l'entrevue.

6 février 1975

Roger Pierrot, Président de l'A.B.F. et Francis Gueth, Président de la Section des bibliothèques publiques ont été reçus le 6 février par M. Pierre H. Chaix, membre du Groupe de réflexions du Cabinet de M. Granet, Secrétaire d'Etat chargé d'une mission de coordination interministérielle dans le domaine du livre. Au cours d'un long entretien, M. Chaix a apporté des apaisements sur les points de l'interview de M. Granet qui avaient provoqué la réaction de notre Association que l'on vient de lire. Depuis, le Groupe de réflexions, en ce qui concerne les bibliothèques s'est informé auprès du Secrétariat d'Etat aux Universités, de la DBLP, il a reçu les syndicats et notre Association. Un rapport préliminaire doit être remis au Premier Ministre à la fin de février. Ce rapport mettra l'accent sur le développement nécessaire de la lecture publique en préconisant une contribution accrue de l'Etat en crédits et en personnel ; un projet de loi sur l'organisation et la coordination des bibliothèques publiques doit y être inclus.

### **Note intersyndicale remise au début de la réunion du 20 janvier 1975**

Les organisations syndicales soussignées, représentant les personnels des bibliothèques relevant de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et des municipalités, invitées à rencontrer des représentants du Groupe de réflexion sur le livre, tiennent à préciser que ce Groupe, qui a pour objet les problèmes du livre et de l'édition, ne saurait se substituer aux autorités de tutelle des bibliothèques : Secrétariat d'Etat aux Universités, Ministère de l'Intérieur, tutelles qui s'exercent par l'intermédiaire de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et des municipalités.

Les représentants des organisations syndicales rappellent qu'elles attachent la plus grande importance aux liens étroits qui existent entre les diverses bibliothèques, publiques, universitaires ou d'études, de France. Ces liens sont assurés par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, dont dépendent directement les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale, les bibliothèques des grands établissements scientifiques et les Bibliothèques centrales de prêt et qui contrôle les Bibliothèques municipales. La Direction des bibliothèques et de la lecture publique est seule habilitée à proposer des solutions aux problèmes des bibliothèques.

Ceci dit, conscients que le livre et l'édition sont en rapports étroits avec la lecture et dont avec les bibliothèques, les représentants des organisations syndicales, soucieux d'apporter au Groupe de réflexion des informations nécessaires et de l'informer de leurs positions, affirment une fois de plus que, pour une grande politique des bibliothèques, il faut avant tout donner à ces établissements les moyens nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement par des crédits et du personnel qualifié à tous les niveaux de fonction.

Pour le Syndicat national des Bibliothèques - F.E.N.

Pour le S.G.E.N.-C.F.D.T. Section Bibliothèques.

Pour le Syndicat national des personnels de l'Enseignement supérieur et des Bibliothèques. C.G.T.

Pour le Syndicat national des personnels de Bibliothèques publiques. C.G.T.-F.O.

Pour le Syndicat C.F.T.C. de l'Education nationale, de la Recherche et des Affaires culturelles.

Pour le Syndicat autonome du personnel scientifique des Bibliothèques nationales et universitaires.

Pour la Fédération des services publics et de santé. Branche communale. C.G.T.

Pour la Section des Bibliothèques Ville de Paris C.F.D.T.

### **Une note de Culture et Bibliothèques pour tous**

Les bibliothécaires volontaires de l'Union nationale et des Associations départementales Culture et Bibliothèques pour tous, membres de l'Association des bibliothécaires français, ont pris connaissance de la lettre adressée par M. Gueth, Président de la Section des Bibliothèques publiques de l'A.B.F., à Granet, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre.

D'accord sur la prise de position de l'A.B.F. pour une politique efficace et poursuivie du développement des bibliothèques publiques, elles ne peuvent accepter l'agressivité du ton employé et regrettent très vivement que M. Gueth ait parlé d'« absurde bénévolat », confondant ainsi, dans une formule raccourcie, un bénévolat pour raison d'économie, et un volontariat structuré et compétent tel que le met en pratique Culture et Bibliothèque pour tous, en assumant la formation de ses bibliothécaires, réparties dans 2.500 bibliothèques, ayant prêté en 1973, 8 millions de livres.

M. Gueth ayant signé sa lettre au nom de l'A.B.F., les bibliothécaires de Culture et Bibliothèques pour tous, membres de l'A.B.F., demandent que le texte ci-dessus soit inséré dans la feuille de liaison et le bulletin d'Information de l'Association des Bibliothécaires Français.

*Il était nécessaire, par courtoisie, de publier cette note émanant de Culture et bibliothèques pour tous. Le Bureau de l'A.B.F. soucieux d'une bonne entente entre ses membres, quelque soit le type de bibliothèques auxquelles ils appartiennent et sans aucun esprit de polémique, se contentera donc de prier les lecteurs de ce bulletin de se reporter à l'article qui précède. Ils y verront clairement (p. 18) qu'« absurde bénévolat » est dans un contexte très clair : il s'agit de protester contre l'idée de remplacer un nécessaire recrutement de bibliothécaires professionnels par des bénévoles, à une époque où tant de jeunes diplômés de haut niveau ne trouvent pas de débouchés professionnels.*

Le Président : Roger Pierrot.